

1. **CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE**
1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL
FRANCAIS

ORIGINAL

3. VALABLE				4. Code pays/Code Assureur/Numéro	
DU		AU		F/1037	
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
26	01	24	24	04	24
(Ces deux dates comprises)					
BALDIF0542					

5. N° d'immatriculation (ou à défaut)
N° châssis ou N° du moteur :
GT-727-TX

6. Catégorie du véhicule (*)
A

7. Marque du véhicule
RENAULT

8. VALIDITÉ TERRITORIALE

Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée. (Pour information complémentaire, visitez www.cobx.org)
Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

A	B	BG	CY(*)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N
P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ(*)	BIH
UK	MD	MK	MNE	RUS	SRB(*)	UKR	UA	UK		

(*) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)
LES HORIZONS D'AURELE
59 Square Jules Ferry
88270 Dompaire

10. Cette carte a été délivrée par :
DIF Assurances – BP 60989 – 84094 AVIGNON.
Ortas : 07 005 967
sous couvert de **BALCIA INSURANCE SE**
63 K. Valdemara, LV-1010, Rīga, Lettonie

11. Signature de l'assureur
Le Directeur Général


Renseignements utiles
Convention n° UY2
Assistance médicale + véhicule
7 J/7, 24H/24 au +33 (0)1 41 85 94 84



(*) CATEGORIES DE VEHICULES – CODE
A. Automobile
B. Motocycle
C. Camion ou tracteur
D. Cycle à moteur auxiliaire
E. Autobus ou autocar
F. Remorque
G. Autres
24803221